

## STATUT ICNA

### NOUVELLES GRILLES / FUSION DES GRADES / EMPLOIS FONCTIONNELS

Le statut ICNA, qui est une protection importante tout au long de la carrière, sera modifié à l'automne 2018.

Ce décret qui à 30 ans a eu des évolutions importantes au gré des accords sociaux protocolaires et accord licence (accès au 1015 puis HEA, avancement, garantie en cas d'inaptitude, etc...).

Les modifications 2018 sont les suivantes :

- **recrutements externe/internes** : les nouveaux pourcentages sont : concours externe 75 - concours interne 7.5 - sélection professionnelle 10 - examen professionnel 7.5.

C'est une des conséquences des accords PPCR qui augmentent le % de recrutement externe en contrepartie d'une réduction de la promotion interne.

Pour mémoire FO n'a jamais validé la PPCR présentée par la Fonction publique.

- **Fusion des grades Principal et Divisionnaire** : la Fonction publique a pour objectif d'uniformiser l'ensemble des statuts avec 3 grades en créant 1 grade pour ceux qui en ont seulement 2 et en fusionnant 2 grades pour ceux qui en ont 4.

Dans le cas du statut ICNA qui passe de 4 à 3 grades au 1<sup>er</sup> janvier 2019, FO a défendu une fusion des grades P et D. D'une part, ces 2 grades sont liés à l'acquisition et à l'exercice d'une mention d'unité qui est le métier de base des ICNA et, d'autre part cette solution est plus favorable aux ICNA en termes de déroulement de carrière. (La fusion D et C n'était pas possible

car le grade de C est un grade fonctionnel et la fusion N et P n'apportait rien).

**L'obtention de la MU de son premier centre assuré à un ICNA d'être nommé Divisionnaire et d'atteindre l'indice 1027, s'affranchissant des 9 ans de PC pour avoir cette garantie.**

Dans le cas de nouvelle grille il était important d'éviter les « inversions de carrière ». Dans le projet initial certains Principaux (P4 et P5) auraient été pénalisés dans le reclassement en Divisionnaire et de fait auraient eu un déroulement moins favorable que dans l'ancienne grille. Une mesure transitoire permettra en 2018 de nommer Divisionnaire les Principaux +7 (contre P+9).

**Emploi fonctionnel CUTAC** : les ICNA pourront être détachés dans le CUTAC.

Le principal avantage d'un emploi fonctionnel est de permettre une double carrière. L'agent avance au sein de son corps et dans le même temps au sein de l'emploi fonctionnel dans lequel il est détaché.

Dans le cas d'un ICNA qui occupe un poste d'expert opérationnel il sera détaché dans le CUTAC dès lors qu'il sera D8 nouvelle grille ce qui lui permettra d'avancer plus vite en indice et un meilleur reclassement lorsqu'il sera nommé Chef.

Lors du CT DGAC du 27 juin, FO a voté pour ces projets de modification du statut ICNA.

Lors du CT Ministériel du 13 juillet FO a également prévu de voter pour.

L'avis du Conseil d'Etat est prévu cet automne et la parution au JO avant la fin de l'année.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

**Nom & Prénom :**

Date de naissance :

A....., le.....

Corps :

Signature

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

Portable :

Email :

***A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail  
ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116  
33704 MERIGNAC CEDEX***

